

## DURÉE



**21 h** sur trois jours consécutifs ou non  
Entre **2 et 12 stagiaires maximum**

## PUBLIC



Tous les élus du CSE (titulaires et suppléants) ayant déjà effectué un premier mandat

## PRÉREQUIS



Avoir déjà effectué un premier mandat au sein du CSE et avoir déjà suivi la formation initiale

## PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet [guards.fr](http://guards.fr) sur la page «Planning»

## OBJECTIFS

Maîtriser les aspects juridiques et pratiques ainsi que ses missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans le cadre de son mandat de représentant du personnel au CSE.

Être capable de participer à la démarche globale de prévention.

Être capable d'exercer son droit à l'information et à la consultation.

Être capable de réaliser une activité de veille et de promotion de la prévention des risques professionnels.

Connaître les prérogatives et les pouvoirs du CSE et de ses membres

Être capable de se positionner en tant que membre du CSE et de réaliser les missions qui me sont confiées.

Savoir définir et analyser un accident du travail, de trajet, une maladie professionnelle

Devenir acteur du changement dans l'entreprise et dans l'amélioration de conditions de travail

Savoir animer, informer, convaincre, argumenter...

Faire du représentant au CSE un acteur de la prévention et être force de propositions en matière d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.

## PROGRAMME

La formation sera découpée en séquences et elle sera adaptée en fonction des besoins et des desideratas des stagiaires :

Ouverture de la formation, présentations : formateur, stagiaire, formation, entreprise(s)

Retour d'expérience, échange, exposition des souhaits de thèmes pour la formation

La législation et le Code du travail (rappel et évolutions)

Le CSE (rappel et évolutions)

Mise en situation pratique

Conclusion de la formation

## PEDAGOGIE

Méthodes actives et participatives s'appuyant sur le niveau et le vécu des stagiaires ainsi que les spécificités de l'entreprise/établissement

Support de cours sur PowerPoint

Apport juridique et conseils pratiques par le formateur

Une alternance d'apport théorique et de travaux pratiques par la réalisation d'exercices ou de mise en situation d'étude de cas (sur la base des postes de l'entreprise/établissement, ou de vidéo ou de photos) permettant de mettre en œuvre les compétences visées et acquises.

Un livret apprenant est remis à chaque participant à la formation

Une clé USB contenant une "boite à outils" est remise au CSE.